

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles DAJI/SAI/NN/BF/DS-2020-2021-302

Arrêté portant délégation de signature à Madame le Dr Katia ANGUE, Directrice de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu la délibération n° 2019-126 du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019 portant validation de la réorganisation des services de l'Administration générale (phase II) ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n° 20-05-2021 de l'Université de La Réunion en date du 20 mai 2021 portant élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion :
- Vu l'arrêté n°2019-2020-79 en date du 15 juillet 2020 portant nomination de Madame Katia ANGUE,
 Maitre de conférences, en qualité de Directrice de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP) à compter du 16 juillet 2020;

Arrête

Article 1: Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Katia ANGUE, Maître de conférences, Directrice de la Direction de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision administratifs pour la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP).

Sont exclus:

- les actes de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières des personnels ;
- les conventions à incidence financière ;
- les conventions de partenariat ;
- les conventions relatives à la mise à disposition de locaux.

Article 2: Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Madame Katia ANGUE, Maître de conférences, Directrice de la Direction de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, pour la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP) :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT;



- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres au service dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT.

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Madame Katia ANGUE, Maître de conférences, Directrice de la Direction de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte relatif à l'exécution du budget de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP).

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 25 MAI 2021

Le délégant,

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Transmis à Madame la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des Universités, le 2 6 MAI 2021

Publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, le 2 6 MAI 2021